

comité plénier ainsi que celle de la troisième lecture. Sinon, je serai déçu, puisque ces amendements sont de moi.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

### LA LOI DE 1976 MODIFIANT LE DROIT LÉGISLATIF (CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE)

MESURE PRÉVOYANT CERTAINES MODIFICATIONS À LA LOI SUR  
LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ POUR FACILITER LA  
CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 16 juin, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce): Que le bill C-23, tendant à faciliter la conversion au système métrique, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre devra permettre que l'on revienne au comité plénier pour l'étude des articles 2, 6 et 10.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il n'a jamais été question de comité plénier dans l'étude de cette mesure.

**M. MacEachen:** Qu'il s'agisse d'un retour ou d'une arrivée, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a qu'à choisir le mot qui lui plaît, je serai d'accord. Puis-je avoir le consentement de la Chambre?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre consent-elle à ce que je quitte maintenant le fauteuil et à ce que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill C-23?

**Des voix:** D'accord.

(La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Ethier pour l'étude du bill C-23.)

#### Sur l'article 2

**M. MacEachen:** Monsieur le président, j'hésite à prendre la parole au lieu du ministre, mais j'aimerais proposer:

Qu'on modifie le bill C-23, tendant à faciliter la conversion au système métrique, à l'article 2

a) en retranchant les lignes 7 à 16 et en les remplaçant par ce qui suit:

«2. (1) La loi sur la Commission canadienne du blé est modifiée en remplaçant le terme «boisseau» par l'expression «tonne métrique» dans les dispositions suivantes:

b) en retranchant la ligne 22, à la page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le présent article entre en vigueur le»

Je pense que les députés ont reçu des copies de cet amendement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, je ne suis qu'un simple citoyen. Quelqu'un peut-il me dire à quoi vise cet amendement?

**M. Marchand:** Monsieur le président, ces trois amendements visent simplement à rétablir la mention de l'acre dans les diverses lois touchées par le bill.

**Des voix:** Bravo!

#### Systeme métrique

**M. Marchand:** Cet amendement concerne la loi sur la Commission canadienne du blé. Comme les députés le savent, nous avons reçu un grand nombre d'instances des députés d'en face et de ce côté-ci de la Chambre nous demandant de supprimer la mention des hectares dans les quatre mesures en cause. Nous ne faisons que rétablir la mention des acres.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le président, je suis d'accord avec l'explication fournie par le ministre. Cependant, il n'a pas parlé d'un élément très important du changement. D'après les lettres que nous avons tous reçues des agriculteurs de l'Ouest, ceux-ci ont présenté un certain nombre d'instances à ce sujet et ils verront d'un très bon œil la capitulation du gouvernement.

(La motion est adoptée.)

**M. MacEachen** propose:

Qu'on modifie le bill C-23, tendant à faciliter la conversion au système métrique, à l'article 6,

a) en retranchant les lignes 17 à 30 inclusivement, à la page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«6. (1) La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies est modifiée en remplaçant le terme «boisseau» par l'expression «tonne métrique» dans les dispositions suivantes:

b) en retranchant la ligne 33, à la page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«b) les paragraphes 4(2) et 7(1), (2) et (4), et;

c) en retranchant les lignes 36 à 44 inclusivement, à la page 4, et les lignes 1 à 14, à la page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'alinéa 7.1(4)b) de ladite loi est; et

d) en retranchant la ligne 26, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le présent article entre en vigueur le»

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le président du Conseil privé sait-il de quoi il s'agit? Qu'est-ce que cela signifie?

**M. Alexander:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre. Est-ce dire que «l'hectare» disparaît? Est-ce là l'objet de cette motion? Comme le président du Conseil privé n'a pas répondu à la question, je pensais que le ministre responsable des petites entreprises pourrait peut-être le faire. Est-ce là l'objet de ce deuxième amendement?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comment écrivez-vous «hectare»?

**M. Alexander:** Cela n'a pas d'importance, puisque nous n'en parlerons plus.

**M. Marchand:** Je ne sais pas comment décrire cette situation, s'il faut dire que l'hectare disparaît ou non. Chose certaine, il ne figurera plus dans la loi sur la Commission canadienne du blé. Par cet amendement, nous supprimons également le terme hectare de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Nous en revenons au terme d'«acre» chaque fois qu'il était utilisé auparavant.

**Des voix:** Bravo!

**M. Marchand:** Quant à la disparition de l'hectare, j'aimerais rapporter des propos du premier ministre M. Loughheed, parlant des initiatives prises par l'Assemblée législative de sa province, qui a décidé de ne pas convertir les acres en hectares. Il a dit que peut-être plus tard, lorsque la campagne d'information concernant la conversion au système métrique sera plus avancée, nous pourrions adopter l'hectare.